

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Alain PARCHET, domicilié à Monthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le commerce mentionné ci-après, soit :

Locaux et emplacements	:	café-bar, sis sur la parcelle N° 101, folio 2, au lieu-dit "Bourg"
Adresse	:	Rue du Bourg-aux-Favres 4
Enseigne	:	"NUMBER ONE"
Prestations	:	service de petite restauration et de boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place, lié à un café-bar
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Mardi au jeudi : 09 h.00 à 14 h.00 17 h.00 à 23 h.00 Vendredi et samedi : 09 h.00 à 14 h.00 17 h.00 à 24 h.00 Dimanche : 09 h.00 à 14 h.00 17 h.00 à 23 h.00 Fermeture : lundi
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 8 février 2016.

Monthey, le 8 janvier 2016